

# REGLEMENT INTERIEUR CLE DES CHAMPS CENTRE DE LOISIRS CLAE/CLSH 2021/2022

valable du 1er septembre 2021 au 31 aout 2022 – MAJ 01/09/2021

L'association intercommunale « CLE DES CHAMPS » gère le CLAE, les TAP/NAP et le centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires). Elle est habilitée par la SDJES (ex Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) et la PMI (Protection Maternelle Infantile).

Elle satisfait aux obligations quant à la qualification des animateurs et des taux d'encadrement, et à l'âge minimum des enfants accueillis.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de parents adhérents, de représentants des communes de Florentin/Aussac, Lagrave, Marssac et Terssac, ainsi que d'un représentant de la Communauté D'Agglomérations Gaillac/Graulhet.

## Nos coordonnées :



Bureaux de l'Association :

19, Rue de la Mairie 81 150 Lagrave 05 63 81 51 02

Ouverture tous les matins de 9h à 12h



facturation@cledeschamps81.fr (facturation/secrétariat)

reservation@cledeschamps81.fr (informations vacances et mercredi)



cledeschamps81.fr



Locaux juxtaposés à l'école,  
rue Doria Auriol 05 63 56 95 98



Locaux situés dans l'école  
05 63 54 47 21



Locaux situés rue de la Gare (maison  
des Associations) 05 63 53 28 52



Locaux situés dans l'école  
05 63 41 78 72

## Nous proposons deux types d'accueil :

- Péri-scolaire CLAE : les jours d'école (matin, midi, après-midi et soir, sans réservation préalable)
- Extrascolaire CLSH (centre de loisirs) : les mercredis, petites vacances et l'été (réservation obligatoire)

Nous accueillons vos enfants de 2 ans et demi à 12 ans pour le centre de loisirs.

L'encadrement est assuré par des animateurs professionnels diplômés, renforcé par des animateurs occasionnels BAFA (diplômés ou en cours de formation).



Pôle Administration/Direction

Madame Costes (Directrice)  
Emeline Vartian et Isabelle Revello  
(Facturation/Secrétariat)

Directeur CLAE Responsables de site

Rémi Delsarte (Terssac/Florentin)  
Fabienne Bories (Lagrange)  
Catherine Vialard-Baptiste et Gilles Bonsirven (Marssac)



Animation CLAE et CLSH

Une équipe de professionnels diplômés assure l'accueil de vos enfants sur tous les temps d'accueil et d'animation

## Généralités

### L'inscription administrative (ANNUELLE et OBLIGATOIRE) de vos enfants se fait « en ligne » depuis le site internet :

- **Si votre enfant n'a jamais fréquenté** le Centre de Loisirs Clé des Champs (CLAE et/ou CLSH) : rendez-vous sur notre site [cledeschamps81.fr](http://cledeschamps81.fr), téléchargez, complétez et retournez la « Fiche Enfant » (onglet Inscriptions/Modalités d'Inscriptions) par mail à [facturation@cledeschamps81.fr](mailto:facturation@cledeschamps81.fr)
- **Si votre enfant a déjà fréquenté** le Centre de Loisirs Clé des Champs (CLAE et/ou CLSH) : un mail vous sera envoyé avec la procédure... *(vous pourrez ainsi accéder à votre espace en ligne, vérifier les informations de votre dossier et confirmer votre demande d'adhésion pour cette nouvelle année scolaire.*
- **Si vous n'avez pas de connexion internet ou si nous n'avez pas reçu le mail avec la procédure** : contactez le secrétariat. Tel : 05 63 81 51 02

#### Adhésion à l'association :

Elle est obligatoire, familiale et annuelle.

#### Assurance :

L'Association a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Cependant, selon la réglementation en vigueur, l'attention des familles est attirée sur l'intérêt de souscrire une garantie individuelle accident, en plus de la garantie en responsabilité civile.

#### Médicaments, soins :

Un registre d'infirmerie est tenu : tous les soins administrés sont enregistrés et signalés aux parents. Aucun traitement ne sera administré sans une ordonnance médicale fournie par les parents. Les médicaments devront être remis au directeur du site en début d'accueil (jamais aux enfants directement).

#### Régime alimentaire spécifique et allergie :

**Il est de votre responsabilité en tant que parent, de remettre "en main propre" une copie du PAI établi ou de signaler tout problème particulier au directeur du CLAE de votre enfant.**


#### Objets et effets personnels :

L'Association Clé des Champs décline toute responsabilité quant à la détérioration, la perte, ou le vol d'objets personnels du public accueilli.


Sanctions : Tout comportement inapproprié et/ou dangereux pourra entraîner une sanction de la part de l'équipe Clé des Champs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

#### Participation financière des parents :

Vous retrouverez toutes nos modalités de facturation et nos tarifs sur le site internet [cledeschamps81.fr](http://cledeschamps81.fr)

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<b>7h30</b>	CLAE	CLAE	<p align="center"><b>Centre de Loisirs du Mercredi</b></p>  <p align="center"><b>Inscription obligatoire en ligne sur Internet au plus tard avant mardi 12h</b></p>	CLAE	CLAE
<b>8h30</b>	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
<b>11h30</b>	Temps Pause Méridienne CLAE	Temps Pause Méridienne CLAE		Temps Pause Méridienne CLAE	Temps Pause Méridienne CLAE
<b>13h45</b>	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
<b>16h45</b>	CLAE	CLAE		CLAE	CLAE

**18h30**


	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<b>7h30</b>	CLAE	CLAE	<p align="center"><b>Centre de Loisirs du Mercredi</b></p>  <p align="center"><b>Inscription obligatoire en ligne sur Internet au plus tard avant mardi 12h</b></p>	CLAE	CLAE
<b>8h30</b>	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
<b>11h45</b>	Temps Pause Méridienne CLAE	Temps Pause Méridienne CLAE		Temps Pause Méridienne CLAE	Temps Pause Méridienne CLAE
<b>13h30</b>	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
<b>16h15</b>	CLAE	CLAE		CLAE	CLAE

**18h30**

**RAPPEL**


CLAE et CLSH : voir grille tarifaire

**Accueil Périscolaire CLAE de LAGRAVE – Tél 05 63 41 78 72**

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<b>7h30</b>	CLAE	CLAE	CLAE	CLAE	CLAE
<b>8h30</b>	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
<b>11h30</b>	Temps Pause Méridienne CLAE	Temps Pause Méridienne CLAE	<b>Centre de Loisirs du Mercredi</b>  <b>Inscription obligatoire en ligne sur Internet au plus tard avant mardi 12h</b>	Temps Pause Méridienne CLAE	Temps Pause Méridienne CLAE
<b>13h30</b> 15h00	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
<b>16h30</b>	CLAE	CLAE		TAP/NAP	TAP/NAP
<b>18h30</b>	CLAE	CLAE	CLAE	CLAE	CLAE

18h30

**Accueil Périscolaire CLAE de FLORENTIN/AUSSAC – Tél 05 63 56 95 98**

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<b>7h30</b>	CLAE	CLAE	CLAE	CLAE	CLAE
<b>8h45</b>	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
<b>12h</b> 13h30	Temps Pause Méridienne CLAE	Temps Pause Méridienne CLAE	<i>Navette vers le Centre de Lagrave</i> <b>Centre de Loisirs du Mercredi</b>  <b>Inscription obligatoire en ligne sur Internet au plus tard avant mardi 12h</b>	Temps Pause Méridienne CLAE	Temps Pause Méridienne CLAE
<b>14h00</b> 0	ECOLE	TAP/NAP		ECOLE	ECOLE
<b>16h30</b>	CLAE	CLAE		CLAE	CLAE

18h30

**RAPPEL**

CLAE et CLSH : voir grille tarifaire  
TAP/NAP : non soumis à facturation

# Accueil Centre de Loisirs du Mercredi et des Vacances

	<u>MERCREDI</u>		<u>VACANCES</u>
<b>Enfants des écoles de :</b>	MARSSAC TERSSAC CASTELNAU AUTRES COMMUNES	LAGRAVE FLORENTIN/AUSSAC	TOUS
<b>Lieu d'accueil</b>	Site de MARSSAC	Site de LAGRAVE	Voir détail dans tableau ci-dessous*
<b>Accueil</b>	<p>De 7h30 à 18h30, accueil possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la journée avec ou sans repas</li> <li>• à la ½ journée : départ avant 12h ou arrivée à partir de 13h30</li> <li>• à la ½ journée avec repas : arrivée à partir de 11h30 ou départ avant 13h30 (en cas de dépassement, le tarif journée sera appliqué)</li> </ul> <p>Tous les enfants doivent être sur le site d'activités à 9h au plus tard (sauf modalités particulières liées à la programmation)</p>	<p>À partir de la fin des cours et jusqu'à 18h30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une navette amènera les enfants Florentin/Aussac sur le site de Lagrave pour le repas et l'après-midi</li> <li>• accueil après le repas possible à partir de 13h30 directement sur le site de Lagrave</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>PAS DE NAVETTE RETOUR LE SOIR – TOUS LES ENFANTS SONT À RÉCUPÉRER À LAGRAVE</u></b></p>	<p>De 7h30 à 18h30, accueil possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la journée avec ou sans repas</li> <li>• à la ½ journée : départ avant 12h ou arrivée à partir de 13h30</li> <li>• à la ½ journée avec repas : arrivée à partir de 11h30 ou départ avant 13h30 (en cas de dépassement, le tarif journée sera appliqué)</li> </ul> <p>Tous les enfants doivent être sur le site d'activités à 9h au plus tard (sauf modalités particulières liées à la programmation)</p>
<b>Réservation</b>	<p><b>INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN LIGNE</b> (les liens vers les formulaires d'inscription en ligne sont disponibles sur notre site internet <a href="http://cledeschamps81.fr">cledeschamps81.fr</a>)</p>		<p><b>INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN LIGNE</b> (les liens vers les formulaires d'inscription en ligne sont disponibles sur notre site internet <a href="http://cledeschamps81.fr">cledeschamps81.fr</a>)</p> <p style="text-align: right;"> <b>Nombre de places limité</b></p>
<p><b>TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIÉE SOUS 48H (CERTIFICAT MEDICAL DE L'ENFANT) SERA AUTOMATIQUEMENT FACTURÉE</b></p>			

<u>*Lieux d'activités pour les Vacances Scolaires :</u>	Vos enfants sont en <b>MATERNELLE</b>	Vos enfants sont en <b>PRIMAIRE</b>
Petites vacances scolaires <b>d'Automne, Hiver et Printemps</b>	Site d'activité de <b>Florentin</b>	Site d'activité de <b>Lagrave</b>
Petites vacances scolaires <b>De Noël (du 20 au 24 Décembre 2021)</b>	Site d'activité de <b>Marssac</b> (modalités de réservations particulières)	
Grandes vacances scolaires <b>Juillet et Aout</b>	Site d'activité de <b>Florentin</b>	Site d'activité de <b>Marssac</b>

*Les enfants de maternelle peuvent, selon la demande des parents, faire la sieste.*

*Prévoir une tenue adaptée aux activités et sorties programmées ... le tout marqué au nom de votre enfant !*

Modalités d'accueil sur le centre de loisirs (mercredis et vacances)

**Afin d'assurer un encadrement de qualité et faciliter la fourniture des repas, la réservation par avance de vos enfants est OBLIGATOIRE via les formulaires d'inscription en ligne Google Form.**

Avant chaque période de vacances, le programme des activités ainsi que les liens vers les formulaires d'inscriptions sont mis en ligne sur notre site internet.

Vous y trouverez :

- les modalités d'accueil (organisation, horaires, navettes, réservations etc....)
- le planning des activités proposées

Les enfants seront inscrits par ordre d'arrivée, et dans la limite des places disponibles.

Les réservations seront closes uniquement lorsque la capacité maximale d'accueil sera atteinte, et ne pourront être acceptées que si les familles sont à jour de leur règlement.

### Repas et goûters

Les repas sont confectionnés et fournis par la Maison de retraite de Lagrave.

Les goûters sont fournis par la Clé des Champs, pour le CLAE et le CLSH (mercredi et vacances).

Cf « Régime alimentaire spécifique et allergie » en page 2.

## Modalités de Tarification

### Adhésion

Obligatoire, elle s'élève à 7€ par famille et par année scolaire, pour toute présence (y compris pause méridienne). Elle sera comptabilisée sur la première facture émise pour votre enfant.

### Mode de tarification

⇒ Allocataires CAF : Votre numéro allocataire CAF et le nom de l'allocataire déterminent votre tarif.

Sans ces éléments, les tarifs de la TF seront appliqués.

Mise à jour des QF CAF au 30/09/2021, non modifiables en cours d'année scolaire.

Tranche de Tarification pour les allocataires CAF :

TA pour les QF compris entre 0 et 499 €

TB pour les QF compris entre 500 et 700 €

TC pour les QF compris entre 701 et 900€

TD pour les QF compris entre 901 et 1100€

TE pour les QF compris entre 1101 et 1499€

TF pour les QF supérieurs à 1500 €

⇒ Allocataires MSA et autres régimes : fournir un justificatif d'affiliation.

Sans cet élément, les tarifs de la TF seront appliqués.

Les tarifs CLAE Florentin/Aussac, Lagrave, Marssac et Terssac

CLAE (accueil périscolaire)	Tarif journée (matin et/ou soir)	Forfait mensuel (≥ 13 jours/mois)	Tarif pause méridienne (sans repas, par jour)	
Allocataires CAF DU TARN	TA	2,15€	19€	0,75€
	TB	2,15€	19€	0,75€
	TC	2,40€	21€	0,80€
	TD	2,40€	21€	0,80€
	TE	2,65€	23€	0,80€
	TF	2,65€	23€	0,80€
MSA et autres régimes (sur justificatifs)	2,40€	21€	0,80€	

⇒ Tarif journée = 1 enfant venant le matin et/ou le soir.

⇒ Forfait mensuel = 1 enfant présent 13 jours et plus sur le mois

⇒ Les repas sont à commander auprès de votre mairie

## Les tarifs du Centre de Loisirs

Centre de loisirs CLSH (mercredi et vacances)		Mercredi site de Marssac et Vacances tous sites : journée (sans repas)	Mercredi site de Marssac et Vacances tous sites : demi-journée (sans repas)	Mercredi site de Lagrave : Journée à partir de 11h30 (sans repas)
Alloc ataires CAF DU TAR N	TA	2€	1,5€	1,80€
	TB	3€	2€	2,50€
	TC	5,95€	3€	3,40€
	TD	7€	3,60€	4€
	TE	8,80€	4,60€	5€
	TF	10€	6€	6,20€
MSA (aides non déduites) et autres régimes (sur justificatif)		10€	6€	5€

Prix du repas (fourni par la Clé des Champs) : 3,80 € (tarif en vigueur au 01/09/2021)

Ces tarifs s'appliquent aux enfants des communes :

- Florentin/Aussac – Lagrave – Marssac – Terssac
- Communauté d'Agglo. Gaillac – Graulhet
- Castelnau de Lévis (sur accord de la Mairie)

Pour les autres communes : majoration de 4€/jour et 2€/ demi-journée (vacances et mercredi)

Pour les allocataires MSA : réduction de tarif accordée uniquement sur transmission du « PASS MSA » ***avant*** facturation.

### Facturation mensuelle

En période scolaire, les factures sont distribuées dans les cartables. Merci de vérifier régulièrement le cartable de votre enfant et demander un duplicata par mail si nécessaire (facturation@cledeschamps81.fr)

Toute réclamation concernant une facture doit se faire par mail auprès du service facturation et avant la date d'échéance de la facture. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

### Règlement aux échéances

- par virement bancaire (RIB FR76 1120 6200 3513 2420 5910 041), préciser impérativement le nom de votre enfant)
- chèque, chèques ANCV et CESU (papier) espèces (appoint) : à donner au directeur du CLAE ou dans la boîte aux lettres des bureaux de l'association.

***Ne rien transmettre par le cartable de votre enfant***



**Le Centre de Loisirs sera fermé du 27 au 31 décembre 2021 et du 15 au 19 Aout 2022 (fermeture annuelle)**

***Clé des Champs est une association de parents bénévoles.  
En tant que « parents/adhérents/utilisateurs», vous pouvez devenir  
acteur de cette association en participant au CA et/ou au bureau.  
Vous serez informés des dates de ces réunions sur vos factures.***

